



# Changement poste pendant période essai

Par **JEFFREY81**, le **07/08/2024** à **21:25**

Bonjour,

Je viens vers vous dans le cadre d'une situation jamais rencontré jusque là.

J'ai été embauché dans une entreprise le 2 Avril 2024 pour un poste pour lequel j'ai signé une fiche de poste.

Il s'agit d'un cdi statut cadre, donc période essai 4 mois renouvelable

Je vous passe la partie ou je n'ai pas eu d'accueil, ni de formation, ni aucun entretien depuis le début de mon contrat, ne serait ce que pour faire un point d'étape.

Ma période d'essai a été renouvelé le le 5 Juillet (à effet du 2 août)

Cette entreprise, a licencié fin Juillet, un de mes collègues, qui était le seul à m'aider dans mon travail. Autant dire, que la tâche difficile que j'avais depuis le début, devient impossible.

Par ailleurs, les gérants m'ont reçu lors d'un entretien ce Lundi 5 août, et m'ont informé que suite à ce licenciement, ils réorganisaient leur stratégie, et que de nouvelles missions allaient m'être confié.

Le jour même, on me demande de changer de bureau, je suis rattaché à un autre responsable, et mes missions n'ont plus rien à voir avec la fiche de poste que j'ai signé.

Ce matin, je recois un mail m'indiquant :

- Que je n'ai pas atteint les objectifs techniques de la fiche de mission d'origine
- Que de nouvelles missions me sont confiées pour la suite de ma période d'essai
- Que si je suis d'accord, je devrai retourner signé la nouvelle fiche de poste qui annulera et remplacera la précédente (pour info, je n'ai pas encore eu cette nouvelle fiche de poste)
- qu'un avenant à mon contrat de travail me sera proposé semaine 39 (pourquoi si loin ?)
- **Que tout cela ne constitue pas un changement de poste**

Dès lors plusieurs questions me viennent :

- dois je signer cette nouvelle fiche de poste si les missions ne me conviennent pas ? Si non, quelles peuvent être les conséquences ? ais je le droit de prendre un délai de réflexion pendant mes congés ?
- est ce légal de partager une même période d'essai pour 2 postes différents ?
- Sommes nous d'accord, que contrairement à ce qui est prétendu, il s'agit bel et bien d'un nouveau poste ? (et que donc, ce changement valide normalement ma période d'essai ?)
- Enfin, si je refuse cette nouvelle fiche de poste, et que l'entreprise décide de rompre ma

période d'essai. Quels sont mes recours ?

Je vous remercie pour votre aide